

Où revendre ses livres de droit en Ile-de-france ?

Par **sarah29**, le **27/06/2015** à **16:57**

Bonjour,

Je ne sais pas dans quelle rubrique poster mon topic donc je le poste ici.

J'aimerais savoir où il est possible de revendre mes livres de droit ?

Gilbert ne reprend pas tout et un livre payé 30 euros le reprends 1,19 euros.

Est ce que vous pourriez me dire où les gens en droit revendent habituellement leurs livres ? sur internet je n'ai pas pu le revendre. Je vends moins cher que la valeur d'origine bien sûr. J'en ai pas plein mais quelques uns.

Franchement pour 1euro je préfère encore le léguer à ma fac je trouve que c'est vraiment du vol car le prix de revente est multiplié par 10 très souvent. Quand le livre est nickel(pas de surlignage, pas de cornes...) 1 euro c'est abusé surtout pour le revendre 15 euros dans le magasin.

merci

Par **Herodote**, le **27/06/2015** à **20:05**

Bonsoir,

Le problème avec les livres de droit, c'est qu'ils deviennent rapidement obsolètes, surtout dans certaines matières (procédure pénale, droit fiscal...), et qu'ils perdent ainsi énormément de leur valeur (par exemple, Francis Lefebvre a distribué (dans le cadre d'une opération spéciale) ses mementos de droit fiscal, de l'année précédente, gratuitement... Alors que neufs, ils valent plus de 100 €).

Cela étant, ce n'est pas vrai pour toutes les matières. Certaines évoluent moins rapidement (droit constitutionnel, droit l'UE, droit international privé...), donc même si de nouvelles évolutions paraissent régulièrement, les ouvrages restent à propos un peu plus longtemps.

Donc, quoi qu'il arrive, il faut s'attendre à devoir casser les prix si l'on veut vendre ses anciens livres de droit...

A défaut de passer par une librairie, je crois que l'alternative est de passer par un site

d'annonces, comme Leboncoin. Cela étant, si vous voulez les vendre, il faudra sans doute casser les prix (idem pour les codes, qui puisqu'il en ressort une nouvelle version chaque année, de valent plus grand chose lorsqu'ils sont d'une année antérieure).

Puisque toutes les librairies d'occasion voudront se faire une marge, il n'y a pas vraiment d'alternative à internet pour ne pas les vendre une bouchée de pain.

Par **sarah29**, le **27/06/2015** à **20:59**

Oui bien sûr je casse les prix mais pour 1euro au lieu de 30 ça vaut plus le coup.

Si c'est 1 euro je pense le donner à un chargé de TD. Vu que les chargés de Td ont des petits salaires ils seront peut être contents d'avoir un livre. Ou à la fac pr les étudiants. Je préfère ça à 1 euro chez gilbert qui le revendra plus. La fac elle ne fait pas de profil mercantile.

Par **Herodote**, le **28/06/2015** à **09:44**

Il faut aussi voir s'il n'y a pas une asso étudiante qui organise une sorte de "bourse aux livres", c'était le cas dans mon université. Autrement, oui, c'est vraiment l'un des gros problèmes du droit, c'est une matière en constante évolution (et heureusement), mais cela revient à une fortune en livres (heureusement qu'on a des BU bien fournies).

A part leboncoin, je ne vois pas vraiment de solution, hormis celle que vous évoquez qui en est une bonne. Vous pouvez aussi laisser une petite annonce à l'Université (ce que vous avez peut-être déjà fait, mais j'ai vu beaucoup de personnes le faire). Quoi qu'il en soit, bon courage !

Cela montre qu'il faut, dans la mesure du possible, utiliser le plus possible la BU et éviter d'acheter des livres, et se contenter de l'indispensable (codes, un ouvrage de référence peut-être dans les matières principales), mais emprunter le plus possible.